

**Délégation du personnel : 2 Sud ; 3 SE Unsa ; 6 Snuipp FSU**

**Déclaration préalable du Snuipp FSU voir la pièce jointe**

L'ordre du jour de cette CAPD était l'affectation des 500 points de barème au titre du handicap pour le mouvement inter départemental.

9 demandes déposées, 8 satisfaites

La CAPD a pu examiner les nominations de septembre sur postes particuliers (Epidaure...), ces affectations ont été prononcées sur dossier sans entretien, et à titre provisoire comme toutes les affectations après mouvement.

Les besoins et les départs en formation ASH ont été présentés.

Besoins : 4 psychologues scolaires, 16 options F et 9 options D

Départs qui vont être proposés : 2 psychologues scolaires, 6 options F et 4 options D

**Questions diverses du Snuipp FSU**

1- Contrats aidés: à propos de la dotation supplémentaire distribuée sur l'académie, quels en sont le volume et la répartition (direction, handicap,...)

Dotation complémentaire : 2nd degré vie scolaire uniquement (EPLÉ) ; rien pour le 1<sup>er</sup> degré

2- Elections des délégués du personnel à la commission de réforme : Quand va-t-elle avoir lieu ?

Info Snuipp: Il faut 2 représentants syndicaux élus par les titulaires et les suppléants de la CAPD. La prochaine CAPD procédera à cette élection.

Chaque délégation a droit à un nombre de remplaçants équivalent aux nombres de sièges pourvus en CAPD, le Snuipp demande le maintien de ses 5 moyens de remplacement pour toutes les CAPD.

3- Candidatures sur postes particuliers : nous demandons un report de la date limite d'inscription afin que les collègues touchés par une mesure de carte scolaire, et ils sont nombreux, puissent candidater.

Date de repli proposée : 28 mars 2012 ou 29 février 2012

Le Snuipp demande comme seule date de repli le 29 février, le 28 mars arrive trop tard dans les opérations de mouvement .

IA : à l'issue du CDEN, courrier aux collègues touchés avec info pour les candidatures.

4- Autorisations d'absence pour les bilans de santé quinquennaux: dès l'âge de quarante ans les collègues peuvent bénéficier d'un bilan de santé quinquennal. Ce bilan est pris en charge par la caisse de sécurité sociale MGEN qui convoque les bénéficiaires sans possibilité d'autre choix à Nîmes. Dans ce cadre, un collègue s'est vu supprimer une journée de salaire. Nous demandons à ce que vous reveniez sur cette décision qui s'apparente à une journée de service non fait.

IA : les rendez vous doivent être donnés sur les mercredis et vacances scolaires, pas sur le temps de travail. Il reviendra sur la décision si l'information n'est pas parvenue à temps au collègue.

5- Hors classe : Suite à une erreur informatique, trois collègues initialement inscrits ont été radiés de la liste des promus. L'information donnée par l'administration à une de ces collègues mettait en cause notre organisation syndicale, nous vous demandons instamment de rectifier ceci auprès de la collègue.

IA : Ce collègue a reçu une information erronée par la faute des services... Un courrier sera fait pour s'excuser auprès du collègue, afin de dédouaner votre organisation syndicale

6- Commissions d'entretien direction : des collègues n'ont pas été convoqués, pour quelle raison ? Si, s'agit d'un oubli, quelle procédure envisagez-vous pour le réparer ?

IA : Ces collègues sont dispensés d'entretien ; liste fournie. Rappel : si un collègue a exercé 3 ans comme Directeur titulaire, doit juste demander l'inscription sur la liste d'aptitude, il est dispensé d'entretien.

7- Problème des alarmes sur les écoles de Lunel : nous vous avons demandé d'intervenir auprès de la mairie lors de la dernières CAPD, qu'en est-il ?

IA : j'ai rencontré le maire de Lunel ; j'ai « échangé » avec le Maire. On va suivre le dossier

8- Fusion des écoles A. Franck et Dickens : A ce jour la procédure, prévue par le décret 90-788 du 06/09/90 art19, n'a pas été respectée et une certaine pression a été mise sur nos collègues en particulier en ce qui concerne l'apprentissage des langues. Nous sommes donc surpris de voir apparaître cette fusion dans les documents carte scolaire et nous demandons que les collègues puissent exercer librement leur droit de réunion et de décision.

IA: la fusion a été votée selon la procédure . L'administration a « rassuré » les collègues quant aux créations/fermetures de classe, du moins pour la carte scolaire 2012 et a promis un accompagnement de la décision.

L'administration semble satisfaite de ce projet de fusion assorti de l'installation d'une section internationale allemand

Des interrogations persistent pour le Snuipp : sur le fond, il est plus facile de supprimer une classe, dans une école de 18 que dans une école à 3 classes. Dans les faits l'administration récupère un quart de décharge ...

Sur le respect des procédures : nous ne sommes pas d'accord avec la manière dont la fusion a été menée, en effet elle a été conditionnée au projet langue et au statut RRS. Les collègues ont été piégés, du fait d'informations erronées !

SUD : confirme l'alerte, de la part de la maternelle. On n'est pas loin de la manipulation...

**Seul le SE UNSA reste silencieux.....**

Les Délégués du Personnel du Snuipp FSU